

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. PIERRE-ANDRE COMTE, DEPUTE (GROUPE PS), INTITULEE : « QUELLE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ? » (N°3079)**

La question écrite soulève la nécessité de respecter les engagements politiques pris en matière de protection de l'environnement et souhaite connaître les mesures mises en œuvre dans le domaine de l'éducation des générations futures qui doivent et devront faire face aux problèmes environnementaux.

Tel que la question écrite le mentionne, l'éducation au développement durable (EDD) fait partie des objectifs d'apprentissage fixés par le plan d'études romand (PER) pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. Il est dès lors du devoir de l'enseignant-e de travailler cette thématique dans les disciplines concernées. Ainsi, tout au long de sa scolarité, l'élève étudie les notions liées au développement durable qui sont adaptées aux différents degrés scolaires.

Les réponses du Gouvernement aux questions posées sont les suivantes :

**1. Comment cette éducation est-elle mise en œuvre dans l'enseignement ?**

Conformément au PER, l'EDD peut être intégrée dans un sujet d'étude en interdisciplinarité ou travaillée dans n'importe quelle discipline de la grille horaire, tant en français qu'en éducation nutritionnelle par exemple. Il n'y a pas d'obligation à intégrer l'EDD dans ces disciplines. Les ressources et activités mises à disposition sont utilisables de manière facultative.

Par contre, en respect du PER, l'EDD doit être travaillée en sciences de la nature, en sciences humaines et sociales (géographie et histoire) et en formation générale (Education générale et sociale (EGS) inscrite en tant que discipline dans le canton du Jura de la 3<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année). Des moyens d'enseignement romands (MER) sont fournis aux cantons par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP). Ils sont à usage obligatoire pour l'enseignement des disciplines du PER qui comprennent l'EDD.

De plus, le canton du Jura a fait figure de pionnier en devenant canton pilote en 2017 pour l'intégration de l'EDD dans le *Réseau d'écoles21*. Les établissements scolaires bénéficient de soutien pour la mise en place d'activités qui visent à faire de l'école un lieu d'apprentissage, de travail et de vie sain et durable. Le *Réseau d'écoles21* compte à ce jour vingt-quatre écoles jurassiennes.

**2. Quels moyens pédagogiques sont à disposition de nos écoles ?**

Le corps enseignant a accès à une grande diversité de ressources pédagogiques. Les plus utilisées dans les écoles sont les suivantes :

- les sites internet *education21* et *allo-globaleducation*. Ils proposent une quantité importante de ressources pédagogiques et activités adaptées à tous les degrés de la scolarité ;
- le site internet du *Réseau d'écoles21* qui présente diverses activités et ressources pédagogiques et qui permet aux écoles du réseau de collaborer ;
- la revue VENTUNO qui présente régulièrement de nouvelles thématiques liées à l'EDD et des idées d'activités ;
- les animations scolaires proposées par COSEDEC. Cette coopérative romande, créée et financée par la Fondation *Arc jurassien déchets* (association de communes), anime dans les écoles des ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets. Dans le canton du Jura, une centaine d'ateliers sont animés chaque année scolaire.

Les écoles membres du *Réseau d'écoles21* développent chaque année scolaire des projets d'établissement liés à l'EDD de plus ou moins grande envergure. Par exemple, l'école de Fontenais a travaillé sur les abeilles, l'école du Montchaibeux sur le thème de la gestion des déchets, celle de Courrendlin sur l'acquisition des éco-gestes ou encore l'école de la Réselle a développé un programme varié alliant santé et EDD.

Des offres d'activités émanant de sociétés indépendantes sont régulièrement transmises aux écoles. En exemple, le projet *ecoLive* qui promeut une démarche éducative en développement durable en proposant aux élèves de calculer leur empreinte carbone afin de les amener à réfléchir sur le sujet et à les inciter à changer certains comportements.

En sciences de la nature, les MER sont introduits dans tous les degrés de l'école obligatoire. L'EDD est travaillée plus particulièrement au cycle 2 dans les chapitres qui traitent de l'eau, de l'air, des déchets et des énergies en abordant les thématiques de la pollution, l'économie des ressources naturelles ou encore les catastrophes naturelles. Les mécanismes de l'effet de serre sont étudiés dans un chapitre dédié. Au cycle 3, les séquences du MER traitent de l'impact de l'homme sur les écosystèmes où le thème de l'effet de serre est aussi abordé ainsi que le cycle du carbone.

En sciences humaines et sociales, le développement durable apparaît partout en filigrane, particulièrement en géographie. Les MER de géographie, au cycle 2, intègrent cette notion dans les chapitres qui traitent de l'habitat, des loisirs, de l'approvisionnement des biens, des transports et de l'énergie. Au cycle 3, les trois thèmes travaillés par année reprennent les trois dimensions de l'EDD : économie, environnement et société. En histoire, l'EDD est traitée dans le chapitre de 11<sup>e</sup> année portant sur la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle. Les notions de mondialisation et d'altermondialisme y sont étudiées. Un MER commun à la géographie et à l'histoire sera introduit en 2020. Il consacrera un chapitre entier à l'EDD.

### **3. De quelle formation au « développement durable » les enseignant-e-s peuvent-ils/elles bénéficier pour satisfaire à l'exigence de leur plan d'études ?**

Les enseignant-e-s d'EGS suivent une formation obligatoire dont un axe s'intitule « Interdépendances mondiales ». Ce cours permet d'acquérir un certain nombre de notions et d'activités liées à l'EDD. Les ressources citées ci-dessus sont consultées.

Des journées de partage d'expériences ont été organisées par les responsables du *Réseau d'écoles21*, ouvertes à toutes les écoles (dans et hors réseau). Des conférences, entre autres, y ont été organisées ayant pour thème « Energie grise » ou « Diversité et compréhension interculturelle ».

Pour ce qui est des MER, leur introduction est toujours accompagnée d'une formation obligatoire du corps enseignant. Ainsi, durant ces cinq dernières années, tous/toutes les enseignant-e-s de sciences naturelles, géographie et histoire de l'ensemble de l'école obligatoire ont suivi une formation.

De son côté, la HEP-BEJUNE propose dans son catalogue de formation continue une offre de quelques cours qui traitent du développement durable. Une subvention individuelle peut également être accordée aux enseignant-e-s qui souhaitent suivre un cours hors programme.

Delémont, le 11 décembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt